FAIRE GREVE

Mode d'emploi pour les salarié·es du privé

Pas besoin de prévenir
(pas de préavis)

Convaincre mes collègues

Faire grève collectivement, c'est nous renforcer et nous donner davantage de moyens pour faire entendre nos revendications et obtenir des avancées.

Il y a un appel national ?

Un syndicat a déposé un appel à la grève au plan national ou au niveau de ma branche professionnelle

non

Et dans ma boîte ?

Un syndicat ou un groupe de salarié·e·s a déposé un appel à la grève dans l'entreprise

oui

non

oui

Je fais grève



selon la durée de mon choix :
Une ou quelques heures de débrayage, 1/2 journée, 1 jour ou +

Et si on s'organisait ?

Avec au moins un·e autre salarié·e, nous faisons savoir (par tout moyen, oral ou écrit) à la direction de l'entreprise les revendications professionnelles associées au mouvement.



Où manifester ?

carte.cgt.fr



Des questions, besoin de conseils ?

www.udcgt.fr/

S'organiser avec la cgt

contact.cgt.fr/